Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 (Au titre de l'année 2023)

Depuis la loi du 5 septembre 2018, l'Index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. (**Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion**)

NOTE FINALE SUR 100 : 91 POINTS

Le détail des indicateurs est le suivant :

1. Ecart de rémunération femmes-hommes

36/40

(Population envers laquelle l'écart est favorable : Hommes)

2. Ecart de répartition des augmentations individuelles

35/35

3. Nombre de salariées augmentées à leur retour de congés de maternité

15/15

4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

5/10

(Population envers laquelle l'écart est favorable : Hommes)

Siège Social
ZI du Bois Rigault Sud - 73, rue Alfred Nobel
62880 VENDIN-LE-VIEIL - FRANCE
☎ 33 (0)3 21 79 13 00 - 33 (0)3 21 79 13 05

Etablissement secondaire
Bâtiment B – 154 Allées des Erables
93420 VILLEPINTE - FRANCE